



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Evènementiel /
Cérémonies – Animations / Protocole
Tél. : 04 94 36 31 13
ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr

APPEL À CANDIDATURE EN VUE D'EXPLOITER 1 CHALET DANS UN QUARTIER DE TOULON, PLACE JEAN MERMOZ À SAINT JEAN DU VAR, À L'OCCASION DES FETES DE NOEL 2025

• Objet de l'appel à candidature :

A l'occasion des fêtes de fin d'année 2025, la Ville de Toulon lance un **appel à candidature pour l'exploitation de chalet**, qui seront basés dans différents quartiers de Toulon (Place Jean Mermoz Saint-Jean du Var), selon les conditions définies ci-après.

L'objectif consiste à dynamiser et animer les quartiers de Toulon en périphérie en complément des animations proposés au Centre-Ville durant la période de Noël.

Afin de garantir une parfaite égalité de traitement entre l'ensemble des candidats potentiels, ainsi que la préservation des intérêts publics, le présent appel à candidature a pour objet d'inviter les candidats intéressés par le présent cahier des charges défini ci-dessous à faire une proposition à la Ville de Toulon.

Période d'ouverture du Village de Noël
Du Lundi 08 décembre 2025 au mercredi 31 décembre 2025

• Caractéristiques principales :

Il ne s'agit pas d'un marché public, ni d'une concession.

Mode de passation : le présent appel à candidature a pour objet une procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal, en vue de l'application de l'article L.2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Objet de l'appel à candidature : il s'agit d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT), en vue d'une exploitation aux risques exclusifs de l'exploitant, dans le cadre des festivités de Noël 2024, organisées par la Ville de Toulon.

Lieux concernés par l'appel à candidature :

Place Jean Mermoz Saint Jean du Var, à Toulon (83000 - VAR)

- 1 chalet en bois de dimensions 2 m x 3 m, soit 6 m².

• Tarif des locations :

> Forfait de 40 € pour la période et par chalet de 6 m²

• Dates et horaires d'ouverture :

Du lundi 08 décembre au mercredi 31 décembre 2025 de 10h30 à 19h30

Durée de la convention d'occupation temporaire du domaine public (AOT) :

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) sera de la durée indiquée ci-dessus pour chaque site concerné et selon les horaires indiqués. Elle est délivrée à titre précaire et révocable.

Montant de la redevance d'occupation du domaine public :

La redevance d'occupation du domaine public sera d'un montant forfaitaire de **40 euros pour la période** et par chalet.

• **Descriptif 1 chalet soumis à redevance d'occupation :**

Les chalets proposés sont des chalets en bois, de vente au détail, mis en location par la Ville de Toulon, d'une surface de 2 m x 3 m, soit 6 m²

Aménagements intérieurs des chalets compris dans le prix de location :

- Porte pleine sur le côté fermant à clé,
- Ouverture en face avant par un auvent avec verrouillage intérieur,
- Tablette intérieure,
- Coffret électrique, prises électrique et éclairage intérieur.

• **Articles proposés à la vente dans 1 chalet :**

- Les candidats retenus ne pourront vendre que des produits pour lesquels ils auront été sélectionnés au préalable par la Ville de Toulon ;
- **Les produits proposés devront impérativement avoir un lien avec les Fêtes de Noël ou les Fêtes de fin d'année et concerner le domaine alimentaire** (exemple : crêpes, gaufres, biscuits, barbe à papa, cookies...);
- La Ville de Toulon se réserve le droit de faire son choix parmi les produits alimentaires proposés par les candidats ;
- Chaque exposant aura l'obligation d'occuper le chalet qui lui a été attribué, du début à la fin de la période définie ci-dessus et d'y exposer UNIQUEMENT les produits qu'il a proposés et qui auront été validés dans le cadre de la sélection faite par la Direction ÉVÈNEMENTIEL / CÉRÉMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE de la Ville de Toulon. Tous les produits proposés à la vente devront être positionnés à l'intérieur de l'enceinte du chalet. Il ne sera toléré aucun article exposé en dehors du chalet, à l'exception des demandes initiales formulées lors du dossier de candidature et éventuellement validées.

• **Sélection et attribution 1 chalet :**

Un comité de sélection, mis en place par la Direction ÉVÈNEMENTIEL / CÉRÉMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE de la Ville de Toulon, aura pour mission d'examiner les candidatures reçues dans les délais impartis, afin d'attribuer le chalet.

Cette attribution se fera en fonction des critères qualitatifs suivants, déterminés par la Ville de Toulon :

- **Produits dans le domaine alimentaire ou artisanal, authentiques ou de qualité, en lien avec les fêtes de Noël ou les fêtes de fin d'année.**

Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit. La participation à d'autres événements organisés par la Ville de Toulon ne crée en faveur de l'exposant aucun droit de non concurrence. De même, l'admission à cet appel à candidature n'implique pas la participation aux éditions suivantes éventuelles.

• **Prestations prises en charge par l'exposant (chalet) :**

Décoration intérieure du chalet sur le thème de Noël ;

- Vente des produits alimentaires au public ;
- Réassort permanent du stock.

• **Prestations prises en charge par la Ville de Toulon :**

- La mise en place du chalet soumis à redevance ;
- La localisation et la mise en place de la distribution électrique ;
- La décoration générale du site intégrant la mise en place des espaces verts, sapins et éclairages ;
- Le gardiennage de nuit du site ;
- La gestion du nettoyage journalier du site ;
- Les animations programmées par la Ville de Toulon (parades, spectacles, animations musicales...);
- La gestion des prestataires éventuellement présents sur le site (associations, artistes...).

• **Comment déposer sa candidature pour l'exploitation d'un chalet :**

Si vous souhaitez déposer votre candidature en vue de l'obtention d'un chalet de Noël, vous devez faire parvenir à la Direction Évènementiel, Cérémonies, Animations, Protocole de la Ville de Toulon les documents listés ci-dessous

POUR LE CHALET :**Documents généraux :**

- Le formulaire de candidature (*ci-joint*), complété et signé.
- Une lettre de motivation, précisant le nombre de chalets souhaité.
- La liste détaillée des produits proposés à la vente, sur un document séparé.
- Des photographies des produits proposés.

Documents commerciaux :

- Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2024 (incendie, vol, vandalisme, etc.), ainsi que de l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des tiers.

Pour les Commerçants et Artisans :

- Extrait Kbis du Registre du Commerce et des Sociétés ou extrait D1 du répertoire des métiers, daté de moins de trois mois, précisant la mention de « vente ambulante ».

Pour les Producteurs :

- Carte d'affiliation à la MSA de votre département, valable pour l'année en cours.

Ce dossier peut être envoyé par courrier ou courriel à l'adresse ci-dessous :

MAIRIE DE TOULON
Direction ÉVÈNEMENTIEL / CÉRÉMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE
Mairie d'honneur (2ème étage) - Carré du Port – CS 71407
83056 TOULON Cedex
Tél. 04 94 36 31 88
Mail : ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Evènementiel /
Cérémonies – animations / Protocole
Tél : 04 94 36 31 13
Affaire suivie par
ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr

FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR L'ÉVÈNEMENT

« VILLAGE DE NOËL »

Place Mermoz à St Jean du Var

DU 08 DECEMBRE 2025 AU 31 DECEMBRE 2025

A compléter et à renvoyer avant le Vendredi 17 octobre 2025

• Coordonnées personnelles

- Nom : _____ Prénom : _____
- Adresse : _____
- Code postal : _____ Ville : _____
- Téléphone : _____ Téléphone portable : _____
- Email : _____

• Coordonnées professionnelles

Raison Sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____



Téléphone : _____ Téléphone portable : _____

Email : _____

Numéro d'immatriculation RCI ou RM : _____

• **Secteur d'activité :**

Produits à consommer sur place (restauration, boissons, crêpes, autres.) :

Produits à emporter (alimentation, artisanat, décoration, autres ..) :

Type de chalet :

Chalet de 6 m² (2 m x 3 m)

• **Besoin en électricité :**

Puissance : _____

• **Liste des pièces à fournir :**

1. Documents généraux :

- Le formulaire de candidature complété,
- Une lettre de motivation, précisant le type et le nombre de chalets souhaités,
- La liste détaillée des produits proposés à la vente, sur un document séparé,
- Des photographies des produits ou services proposés.

2. Documents commerciaux :

- Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2025 (incendie, vol Vandalisme, etc...) ainsi que l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des tiers.

Pour les Commerçants et Artisans :

- Extrait de Kbis du Registre du Commerce et des Sociétés ou extrait D1 du répertoire des métiers, Daté de moins de trois mois, précisant la mention de « vente ambulante ».

Pour les Producteurs :

- Carte d'affiliation à la MSA de votre département, valable pour l'année en cours.

Pour les artistes libres :

- Pour les artisans libres, certificat délivré par le Centre des Impôts attestant de votre régularité auprès de l'Administration Fiscale, valable pour 2025.

Ce dossier peut être envoyé par courrier postal à l'adresse ci-dessous

MAIRIE DE TOULON

Direction ÉVÈNEMENTIEL / CÉRÉMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE
Mairie d'Honneur (2^{ème} étage) – Carré du Port – CS 71407
83056 TOULON CEDEX

Tel. : 04 94 36 31 13